

Encadré Dreal

En Grand Est, la précarité énergétique liée au logement se caractérise par le fait que plus de 24 % des ménages éprouvent des difficultés à assumer leurs dépenses de chauffage.

Enjeu à la fois social, écologique et économique, la précarité énergétique est au croisement de plusieurs politiques publiques, notamment celles de l'amélioration de l'habitat, de la transition énergétique et de la pauvreté. De nombreux dispositifs d'aides sont déployés pour soutenir les ménages dans leurs dépenses énergétiques et les aider à rénover leurs logements afin d'améliorer leur qualité de vie.

Le chèque énergie, créé en 2018, est destiné à soutenir les Français les plus modestes, en difficulté de paiement de leurs factures de chauffage et d'électricité. Il vient en substitution aux tarifs sociaux du gaz et de l'électricité. Ce chèque a été distribué à 4 millions de ménages français aux revenus les plus modestes, dont 285 000 dans le Grand Est, pour les aider à régler leurs dépenses d'énergie ou pour financer certains travaux d'efficacité énergétique.

Le programme *Habiter Mieux* de l'agence nationale de l'habitat (Anah) permet aux propriétaires modestes et très modestes d'obtenir une subvention et un accompagnement dans leurs projets de rénovation énergétique. Sa mise en œuvre par les délégations locales de l'Anah et les collectivités territoriales a permis de rénover plus de 34 000 logements individuels et en copropriétés dans le Grand Est depuis 2011, pour un gain énergétique moyen d'environ 40 %.

D'autres outils de soutien à la rénovation énergétique existent : fiscalité adaptée (crédit d'impôt transition énergétique, TVA réduite), accès facilité au crédit (éco-prêt à taux zéro pour les ménages et éco-prêt logement social pour les bailleurs HLM), valorisation des certificats d'économie d'énergie. Sur certains territoires, les collectivités territoriales abondent les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah) et les programmes d'intérêt général (PIG) de l'Anah, permettant de diminuer le reste à charge pour les ménages.

D'un point de vue économique, ces dispositifs constituent également une opportunité pour le tissu local des entreprises avec environ 600 millions d'euros de chiffre d'affaires générés en 2017 pour la rénovation du parc de logements privés.

Ces aides sont complétées par le renforcement de l'accompagnement des ménages dans leurs démarches de rénovation énergétique à travers la mise à disposition d'un numéro unique, la création de la marque emblématique FAIRE, l'accès au service en ligne de l'Anah. Plus globalement, les acteurs institutionnels se mobilisent autour du défi à venir du service public de la performance énergétique de l'habitat pour tous.

Parallèlement au déploiement de ces outils, un observatoire régional de la précarité énergétique, porté par la communauté régionale de travail constituée de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), la Région Grand Est et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) est en construction. Il proposera la mise en réseau des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique et permettra d'améliorer la connaissance des phénomènes en vue de mieux cibler et renforcer les actions au bénéfice des ménages les plus fragiles.

La présente étude partenariale constitue un socle de connaissances et d'analyse partagées qui sera valorisé au sein de l'observatoire en appui à la définition des projets de territoires.

Pour plus de renseignements sur les aides existantes :

- faire.fr
- anah.gouv.fr
- monprojet.anah.gouv.fr
- chequeenergie.gouv.fr